



Rupture abusive de période d'essai

Par **sabinette**, le **16/06/2008** à **18:55**

Bonjour,

J'ai démissionné d'un poste où j'étais depuis 11 ans pour un poste en CDI de RRH avec période d'essai de 2 mois renouvelable.

Au bout d'une semaine, la comptable a mis fin à mon contrat prétextant que je ne convenais pas au poste. Le chef d'entreprise était en congé à l'étranger.

Pendant cette semaine, les 2 personnes des bureaux (1 comptable et 1 chef de marché) m'ont "gentiment" mis dans un bureau avec classeurs et livres de formation sur les logiciels internes. Je compte entamer une procédure prud'homale pour rupture abusive, j'ai envoyé un courrier en recommandé et la réponse fut que ces 2 personnes avaient passé suffisamment de temps avec moi pour s'apercevoir que je ne convenais pas (ce qui est faux, du moins en terme de temps passé avec moi).

Je ne pense pas que l'on puisse affirmer que la période d'essai a été suffisante sur ce type de poste pour y mettre un terme.

De plus, dans mon solde de tout compte, il ne m'a pas été payé ni les CP, ni le 13e mois au prorata du temps de présence.

Pensez vous que je suis dans mes droits ? Comment estimer mon préjudice ?

Merci à tous pour vos conseils. Sabine